

Retrouvez l'actualité
de votre commune

FACEBOOK Mairie-de-Pont-de-Isère

SITE www.mairiedepontdelisere.fr



Forum des associations



Dauphiné Libéré

Le forum s'est déroulé le 6 septembre à la salle polyvalente avec les associations de Pont-de-l'Isère et de La Roche-de-Glun. Beaucoup de visiteurs ont pris des informations auprès des associations, voire se sont inscrits pour la nouvelle saison. Le nombre d'inscriptions est satisfaisant. Il est juste dommage de constater une baisse du nombre des associations présentes par rapport à l'année dernière. Le forum s'est fini autour du pot de l'amitié avec les associations présentes.





Il se déroulera sur la commune
du 16 janvier au 15 février 2020.

Un agent recenseur, recruté par votre Mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papiers qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Se faire recenser est un geste civique, simple et utile à tous.

Nouveautés sur la commune



AMÉLIE CHARRIER

3 avenue de Provence à Pont-de-l'Isère.

Rendez-vous sur Doctolib
ou ☎ 04 75 25 85 53

FGE PLOMBERIE

Dépannage – Installation sanitaire –
Recherche de fuite

Florent Gele
75 chemin des Saraillers
26600 Pont-de-l'Isère

☎ 06 16 17 11 01

@ fgeplomberie@gmail.com



VERT CHEZ SOI

Artisan savonnier fabriquant
des produits naturels et
écologiques, savons, lessive.



Impasse du Sonneur – 26600 Pont-de-l'Isère

@ contact@vertchez-soi.com – 🌐 www.vertchezsoi.com

Courir et Marcher sur le 45^e Parallèle

Le vendredi 30 août, le Maire et les élus ont convié l'ensemble des bénévoles et partenaires ayant permis l'organisation de cet événement qui se veut sportif, convivial. Son but est caritatif en reversant les bénéfices à une association locale. Pour cette troisième édition, un chèque de 4000 € a été remis à l'association **Planète Autisme** Drôme Ardèche. Nous remercions à nouveau l'ensemble des personnes ayant contribué à cette belle réussite. À vos agendas pour noter la date de l'année prochaine : le dimanche 7 juin. Nous comptons sur votre présence !!!



Rentrée des classes 2019-2020

161 enfants en maternelle, 6 classes :
directrice Mme Delphine Martel.

279 enfants en élémentaire, 11 classes :
directeur M. Ludovic Pizieux.

Les différents travaux demandés en juin par les enseignants présents ont pu être réalisés durant l'été par l'équipe technique pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions lors de cette rentrée. Bienvenue aux nouveaux professeurs des écoles.

Bonne année scolaire à tous et belle réussite dans les apprentissages pour les enfants !



M. Rebattet



Le 14 décembre 2019 à 16h (salle polyvalente), nous aurons le plaisir de proposer le spectacle de Noël de la Mairie aux enfants du village, accompagnés de leurs parents. Cette année M. Pile se fera un plaisir d'interpréter pour vous *La valise enchantée* : spectacle interactif, participatif avec chansons, danses, mimes...

Un goûter à partager ensemble vous sera offert à l'issue de cette représentation.

L'équipe du Comité des Fêtes vous accueillera dès 14h pour vous proposer des animations diverses et variées...

Après-midi convivial et chaleureux pendant lequel les habitants de Pont-de-l'Isère pourront se retrouver !

À propos des taxes foncières

Chacun a dû constater une augmentation significative du montant à payer. Cette augmentation est due à des prélèvements non décidés par la commune :

L'augmentation de la part communale et départementale est imputable à l'augmentation systématique des bases décidée par la loi de finances de l'État.

Instauration de la Gemapi (gestion eaux et des milieux aquatiques et prévention des inondations) mise en place par Arche Agglo. Augmentation significative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour arriver à un taux unique sur les 41 communes de l'agglomération. Pont-de-l'Isère avait le taux le plus bas, c'est donc Pont-de-l'Isère qui subit la plus forte augmentation, et ce pendant 4 ans.

Avancement des travaux sur la commune

Maison des Services – ADMR

Les travaux de rénovation de la Maison des Services progressent : désamiantage, maçonnerie, charpente, isolation par l'extérieur, électricité, réaménagement intérieur sont au programme. La fin des travaux est prévue pour février 2020.

Stade de foot : terrain à 8

Les travaux de rénovation du deuxième terrain de football sont finis depuis début octobre. L'arrosage intégré a été complètement géré par les Services techniques de la Mairie. Puis la société Vert et Sport a réalisé le terrain. L'enveloppe totale pour ce projet s'élève à 38 K €, dont 22 K € de subvention de la Région et la FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur). Ce nouveau terrain sera utilisable à partir d'avril 2020.

Assainissement

Les travaux d'assainissement prévus rue de la Camargue et allée du Village ont démarré le 26 août et ont été finalisés en octobre.

Gymnastique Adaptée

Reprise des séances le lundi de 14h à 15h le 2 septembre et jusqu'à juillet 2020. Le maximum par séance est de 18 personnes. Il reste encore des places disponibles. N'hésitez pas à vous inscrire en Mairie.



Sophrologie

La session de 6 séances a démarré le 24 septembre et ce jusqu'au 17 décembre. De nouvelles personnes se sont inscrites. Le coût est de 22 € par personne pour la session. Pour plus d'informations, s'adresser en Mairie.

Semaine bleue

Le mardi 8 octobre de 14h à 17h, une après-midi Chansons et Goûters avec la participation de la chorale ACC'Roche.

Le jeudi 10 octobre de 9h à 10h, Atelier Pâtisseries à l'école maternelle.



M. Rebattet

M. Rebattet

Planning des manifestations

Novembre

Salon Arts et Goûts

Comité de jumelage – salle polyvalente 3/11/2019

Bourse jouets et vêtements

Bibliothèque – salle polyvalente 17/11/2019

Loto USPR – salle polyvalente 23/11/2019

Conte musical – Bibliothèque – salle communale 24/11/2019

Repas des commerçants

ACAP – salle communale 30/11/2019

Loto ACCA – salle polyvalente 30/11/2019

Décembre

Repas des Aînés – Mairie – salle polyvalente 5/12/2019

Téléthon – salle polyvalente 7/12/2019

Fête de Noël

Mairie / Comité des fêtes – salle polyvalente 14/12/2019

Janvier

Workshop – Dynamic Danse – salle polyvalente 18/01/2020

Loto Amicale Laïque – salle polyvalente 25/01/2020

Comptes rendus des Conseils municipaux

Réunion du 27 août 2019

DÉLIBÉRATION

QUESTION N° 1 – Annulée

QUESTION N° 2 – Avis PLU :

Commune de Beaumont-Monteux

Madame le Maire expose que par délibération 17/2015 en date du 2 mars 2015 la Commune de Beaumont-Monteux a lancé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil municipal donne un avis favorable au PLU de Beaumont-Monteux.

QUESTION N° 3 – Acquisition terrains

Madame le Maire expose au Conseil municipal, que la parcelle de terrain située au nord du Centre technique municipal permettrait à la Commune d'en agrandir l'emprise. Une entente est intervenue avec le propriétaire sur une acquisition à 5 € le m² pour la parcelle ZI 560 pour 2326 m² ;

que le Plan Local d'Urbanisme prévoit une jonction entre la RD 153 et le chemin des Prés, un emplacement réservé a été noté. Une entente est intervenue avec les propriétaires sur une acquisition à 5 € le m² des parcelles ZI 562 pour 330 m² et ZI 872 pour 896 m².

Le Conseil municipal, accepte le principe de l'acquisition des parcelles à 5 € le m² soit 17760 €.

QUESTION N° 4 – Acquisition parcelle ZK 403 (rue de La Roche)

Madame le Maire expose au Conseil municipal que, suite à des divisions de terrains, la parcelle ZK 403 sur la rue de La Roche devait être intégrée à la voirie communale et, est à ce jour, toujours propriété du propriétaire initial. Il est donc nécessaire d'établir la régularisation pour ladite parcelle. Le Conseil municipal, accepte l'intégration de la parcelle ZK 403 à la voirie communale.

QUESTION N° 5 – Aliénation parcelle ZI 677 (rue de l'Hermitage)

Madame le Maire expose qu'un terrain de 3971 m² cadastré ZI 677, propriété de la Commune, est nu et libre de toute occupation. Une proposition d'achat a été faite par « l'immobilière Valrim » pour la réalisation d'un programme de construction de 10 logements de maisons individuelles (maximum R+1) en accession à la propriété sur une emprise d'environ 3400 m². Le service des Domaines a confirmé le prix proposé. Le Conseil municipal, autorise l'aliénation d'une partie de la parcelle ZI 677 pour 3400 m² au profit de « l'immobilière Valrim » au prix de 200000 € HT.

QUESTION N° 6 – Centre de Gestion de la Drôme : convention service Archives

Madame le Maire rappelle que par délibération du 13 juin 2016 une convention a été passée avec le Centre Départemental de Gestion pour mise à disposition de la Commune d'un attaché de conservation du patrimoine afin d'effectuer les travaux d'archivage nécessaires. Cette convention d'une durée de 3 ans se termine au 31 décembre, un renouvellement est donc proposé à compter du 1^{er} janvier 2020 sur une intervention annuelle de 10 journées pour un coût de journée de 205 €. Le Conseil municipal, approuve les termes de la convention à signer avec le Centre Départemental de Gestion.

QUESTION N° 7 – Association Foncière de Remembrement : désignation des membres

Madame le Maire expose que le bureau de l'AFR (Association Foncière de Remembrement) est arrivé à échéance le 19 juillet 2019. Il convient de procéder au renouvellement de ce bureau en application des articles L. 133-1 et R. 133-3 du Code Rural. Celui-ci est désigné par Monsieur le Préfet et comprend 4 membres désignés par le Conseil municipal, et 4 membres désignés par la Chambre d'Agriculture proposés par le Conseil municipal. Le Conseil municipal désigne 4 membres désignés au titre du Conseil municipal : Jérôme Buffière, Jacky Buffière, Jean-Christophe Weibel, Gérard Desbos ; 4 membres au titre de la Chambre d'agriculture : Maxime Graillet, Franck Buit, Pascal BIGI, Laurent Combier.

QUESTION N° 8 – Décision modificative N° 1 : budget communal

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 1 au budget général.

| Section d'Investissement | |
|---|-----------|
| DÉPENSES | |
| 2315-445 Voirie 2018 | 40,80 € |
| RECETTES | |
| 020 – diminution des dépenses imprévues | - 40,80 € |

Le Conseil municipal, adopte la décision modificative.

QUESTION N° 9 – Décision modificative N° 1 : Service Assainissement

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 1 au budget du service Assainissement.

| Section d'Investissement | |
|---|--------|
| DÉPENSES | |
| 203-0096 Loi sur l'eau | 6500 € |
| RECETTES | |
| 2315-0095 – Travaux suite schéma directeur (Diminution) | 6500 € |

Le Conseil municipal, adopte la décision modificative.

QUESTION N° 10 – SDH : emprunt garanti N° 96942-1314826

Madame le Maire rappelle que par délibération du 26 février 2001 la Commune de Pont-de-l'Isère a accordé une garantie d'emprunt à la Société pour le Développement de l'Habitat (SDH) contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la Construction de 22 logements rue de l'Isère.

Dans un contexte favorable de baisse des taux et dans le prolongement des mesures gouvernementales de soutien aux acteurs du logement locatif social des négociations en vue de réaménager les prêts souscrits auprès de la CDC ont été entreprises par SDH.

À ce titre il est demandé au Conseil municipal de réitérer sa garantie conformément à la réglementation du financement du logement social. Le Conseil municipal réitère sa garantie.

QUESTION N° 11 – Syndicat d'Électricité de la Drôme (SDED) modification des statuts

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, reçu le 16 août 2019, lui notifiant la délibération du Comité syndical du 17 juin 2019 relative à la révision des statuts du Syndicat, dont la commune est membre. Madame le Maire expose que, cette révision, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises.

Le Conseil municipal, approuve la modification des statuts.

QUESTION N° 12 – Compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Décision 2019.019 – Le marché relatif aux travaux de désamiantage de la Maison des travaux est attribué à TBC Désamiantage pour 12225 € HT.

Décision 2019.020 – Le marché 2019TR04410001 relatif aux travaux de réaménagement de la Maison des services pour le Lot 1 Démolitions – Gros œuvre, est attribué à l'entreprise Michel Savel pour 28567,13 € HT.

Décision 2019.021 – Le marché 2019TR04410002 relatif aux travaux de réaménagement de la Maison des services pour le Lot 2 – Charpente – Couverture – Étanchéité – Zinguerie, est attribué à la SARL Traversier pour 14480,47 € HT.

Décision 2019.022 – Le marché 2019TR04410003 relatif aux travaux de réaménagement de la Maison des services pour le Lot 3 – Isolation par l'extérieur, est attribué à l'entreprise Innobatim 3, pour 15865,45 € HT.

Décision 2019.023 – Le marché 2019TR04410004 relatif aux travaux de réaménagement de la Maison des services

pour le Lot 4 – Menuiseries extérieures intérieures, est attribué à l'entreprise Vareille pour 19441 € HT.

Décision 2019.024 – Le marché 2019TR04410005 relatif aux travaux de réaménagement de la Maison des services pour le Lot 5 – Cloisons Plafonds Sols Peinture, est attribué à l'entreprise Mefta Bellot pour 17353,31 € HT.

Décision 2019.025 – Le marché 2019TR04410006 relatif aux travaux de réaménagement de la Maison des services pour le Lot 6 – Plomberie Sanitaire Chauffage, est attribué à l'entreprise Alayot pour 9214,20 € HT.

Décision 2019.026 – Le marché 2019TR04410007 travaux de réaménagement de la Maison des services pour le Lot 7 – Électricité, attribué à SARL Chalaye pour 16575,69 € HT.

Décision 2019.027 – Délivrance d'une concession dans le cimetière chemin des Prés de 30 ans, à compter du 26/06/2019, moyennant la somme de 220 €.

Décision 2019.028 – Le Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du réseau d'eaux usées pour le raccordement de la parcelle 440 est confié à Sedic pour 6550 € HT.

Décision 2019.029 – Il est accordé dans le cimetière avenue de Provence, une concession de 30 ans, à compter du 21/08/2019, moyennant la somme de 220 €.

QUESTION N° 13 – Hors délibération – Arche Agglo : désignation d'un délégué au Plan Climat Air Énergie Territorial

Madame le Maire informe qu'à travers l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial, et la démarche Territoire à Énergie Positive, Arche Agglo s'engage dans la transition écologique du territoire.

Compte tenu des enjeux et de la nécessaire implication de chacun, il est demandé à chaque commune de désigner un représentant délégué à la thématique climat-air-énergie, qui sera l'interlocuteur privilégié d'Arche Agglo pour la construction du PCAET.

Monsieur Jean-Christophe Weibel est désigné représentant délégué.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe qu'une visite des salles de Saint-Marcel-lès-Valence, Alixan et Montéliar a eu lieu au mois de juillet.

Madame Colette Leroy : une délégation de 23 personnes a fait le déplacement à Ziano Piacentini ainsi qu'à Castel San Giovanni. Satisfaction générale pour l'accueil apporté par nos amis italiens.

Monsieur Jean-Christophe Weibel : les travaux d'aménagement du terrain de foot à 8 vont démarrer pour une durée d'environ 15 jours. Les subventions demandées sont confirmées pour 12000 € par la Fédération du foot amateur (FAFA) et en attente de décision pour le Conseil régional. La zone de travaux sera fermée et inaccessible pendant le temps de la finition complète de l'aménagement. Pendant la durée des travaux d'assainissement de la rue de la Camargue, l'accès sera autorisé uniquement aux riverains.

Madame Christel Castello : rappelle la réception vendredi 30 août à 18h30 pour la remise du chèque de la course du 2 juin à l'association « Planète autisme Drôme-Ardèche ». L'enregistrement de la course 2020 a été fait pour le 07/06/2020.

Monsieur Marc Pizieux : forum des associations vendredi 06/09 à 18h30, l'installation peut avoir lieu à partir de 17h, et donne le calendrier des manifestations à venir.

Madame Isabelle Pouilly : a assisté fin juin à une assemblée générale extraordinaire du Centre de loisirs. La préparation de la rentrée des classes est en cours.

Madame Isabelle Chastagnier : reprise des cours de gymnastique adaptée pour les séniors le 02/09 jusqu'à fin juillet 2020 à la salle Charles Servan – Atelier de sophrologie : 6 séances sur le 4^e trimestre 2019. Semaine bleue : mardi 8/10, après-midi en chansons avec AC'ROCHE et goûter ; jeudi 10/10, accueil des séniors par les élèves de l'école maternelle pour atelier pâtisserie.

Réunion du 7 octobre 2019

DÉLIBÉRATION

QUESTION N° 1 – Aménagement RD 153 – Mise au point avant projet

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 8 avril 2019 le Conseil municipal a validé l'avant-projet du réaménagement de l'avenue du Vercors, RD 153. Au vu de certaines contraintes techniques, un réajustement du projet a été demandé au Maître d'Œuvre. Afin de poursuivre les démarches de recherche de financement et de validation de l'opération il est nécessaire que le Conseil municipal approuve ce nouveau projet qui s'établit comme suit :

| | |
|---|------------------------|
| Montant estimatif des travaux | 849 615,50 € HT |
| Maîtrise d'œuvre | 47 420,00 € HT |
| Provision pour imprévus et missions diverses (10 %) | 89 703,55 € HT |
| TOTAL | 986 739,05 € HT |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention (M. Bouyer) accepte le nouvel avant-projet présenté par le bureau Stadia pour l'aménagement du RD 153.

QUESTION N° 2 – Aménagement terrain de football à 8 – Éclairage du terrain

Madame le Maire rappelle que par délibération du 29 janvier 2019 il a été accepté le principe de création d'un terrain de football à 8 au complexe sportif. Afin de poursuivre ce projet, il serait utile de mettre en place l'éclairage de ce terrain. Des subventions pouvant être accordées par le Fonds d'aide au football amateur (FAFA) ainsi que par la région Auvergne-Rhône-Alpes, il est nécessaire d'établir un programme précis pour ce dossier.

Elle propose pour avis au Conseil municipal le plan de financement suivant :

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Travaux d'éclairage du terrain | 28 690 € HT |
| Subvention FAFA | 10 000 € HT |
| Subvention Région | 10 000 € HT |
| Solde à charge de la Commune | 8 690 € HT |

Le Conseil municipal accepte le programme d'éclairage du terrain de football à 8.

QUESTION N° 3 – SDED – Enfouissement réseaux téléphoniques rue des Moulins – RD 153 Dossier 262500014ART

Madame le Maire rappelle qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune. Le projet a été validé lors de la séance du 8 avril 2019. Le projet définitif vient d'être transmis par le Syndicat Départemental de la Drôme et modifie le premier projet ; il est donc nécessaire de valider le nouveau projet.

Opération : effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue des Moulins et une partie de l'avenue du Vercors à partir des postes Bellevue et Chantemerle dissimulation des réseaux téléphoniques pour une dépense prévisionnelle HT.

| | |
|---|--------------------|
| DE GÉNIE CIVIL | 31 260,12 € |
| Financement mobilisé par le SDED | 6 252,02 € |
| Participation Communale basée sur le HT | 25 008,10 € |
| DE TRAVAUX DE CÂBLAGE | 3 653,07 € |
| Financement mobilisé par le SDED | 358,00 € |
| Participation Communale basée sur le HT | 1 432,00 € |

Le Conseil municipal approuve le nouveau projet établi.

QUESTION N° 4 – SDED – Enfouissement réseaux électriques rue des Moulins – RD 153 Dossier 262500014 AER

Madame le Maire rappelle qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune. Le projet a été validé lors de la séance du 8 avril 2019. Le projet définitif vient d'être transmis par le Syndicat Départemental de la Drôme et modifie le premier projet ; il est donc nécessaire de valider le nouveau projet.

Opération : effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue des Moulins et une partie de l'avenue du Vercors à partir des postes Bellevue et Chantemerle.

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Financement mobilisé par le SDED | 71 387,24 € HT |
| Participation Communale | 38 439,28 € HT |

Le Conseil municipal approuve le nouveau projet.

QUESTION N° 5 – Création postes Agents recenseurs

Exposé : Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une enquête de recensement va avoir lieu en janvier 2020. Il convient de créer les emplois d'agents recenseurs nécessaires. Sur la base de 250 logements maximum par agent, il serait nécessaire de créer 7 emplois.

Par ailleurs pour les districts 6 et 12, un forfait pour la prise en compte des frais de déplacement, en regard de la superficie et de la faible densité de ces secteurs, pourrait être attribué aux agents recenseurs de ces districts.

Madame le Maire propose une rémunération définie ainsi :

- 1,80 € par formulaire « bulletin individuel » rempli ;
- 1,18 € par formulaire « feuille logement » rempli ;
- un forfait de 100 € pour le district 6 et 50 € pour le district 12 ;
- un forfait pour formation et tournée de repérage sur la base du montant du SMIC horaire (soit 10,03 €) :
 - soit pour la formation sur la base de 8 h : 80,24 €,
 - soit pour la tournée de repérage sur une base de 4 h : 40,12 €.

Le Conseil municipal, accepte la création de 7 emplois d'agents recenseurs.

QUESTION N° 6 – Subventions scolaires

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année les crédits et subventions aux écoles sont fixés à la rentrée scolaire sur la base des effectifs connus au premier jour de classe.

- Pour la rentrée 2019-2020 les effectifs sont établis ainsi :
 - école maternelle (Coopérative scolaire) : 161 élèves,
 - école élémentaire (Sou des écoles) : 279 élèves.

Les montants de subventions proposés sont : 7 € (3 € d'allocation scolaire et 4 € de subvention) par élève à verser à la Coopérative scolaire et au Sou des écoles. Ce qui fixe le montant des subventions à verser aux écoles ainsi :
Coopérative scolaire : 7 € x 161 élèves = 1 127 € ;
Sou des écoles : 7 € x 279 élèves = 1 953 €.

Le Conseil municipal, accepte les propositions de subventions présentées.

QUESTION N° 7 – Décision modificative N° 2

Budget général

Madame le Maire présente le projet de décision modificative n° 2 au budget général.

Section de Fonctionnement

| | |
|--|---------|
| DÉPENSES | |
| 6574 – Subvention aux associations | 3 080 € |
| RECETTES | |
| 022 – Dépenses imprévues (fonctionnement) – diminution | 3 080 € |

Section d'Investissement

DÉPENSES

| | |
|-----------------------------|-------|
| 2315-413 – Aménagement RN 7 | 100 € |
|-----------------------------|-------|

RECETTES

| | |
|---|---------|
| 2313-428 – Rénovation mairie et accessibilité | - 100 € |
|---|---------|

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 2.

QUESTION N° 8 – Tarif marche nordique

Madame le Maire rappelle que le tarif d'inscription à la marche nordique a été fixé à 70 € pour une participation du mois de septembre 2018 au mois de juin 2019. Madame le Maire propose au Conseil municipal le montant de 70 € pour la période de septembre 2019 à juin 2020.

Le Conseil municipal accepte les nouveaux tarifs pour l'activité marche nordique.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

Informe que le rapport d'activité 2018 d'Arche Agglo va être envoyé à chaque conseiller municipal.

Suite au projet de complexe multisalles et à la visite de plusieurs aménagements existants, une rencontre a eu lieu avec le Centre de Loisirs afin de cibler leurs besoins.

Les travaux d'aménagement de la maison des services se déroulent dans les délais prévus.

Les travaux d'assainissement sont sur le point d'être terminés.

Le sol des courts de tennis a été refait dans le cadre de la garantie.

Madame Isabelle Chastagnier : dans le cadre de la Semaine bleue, deux animations sont prévues cette semaine. Mardi 8/10 : après-midi en chansons avec la Chorale Acc'roche salle Charles Servan.

Jeudi 10/10 : atelier de pâtisserie à l'école maternelle.

Madame Isabelle Pouilly : les prochains conseils d'école 15/10 à 18h, école élémentaire, et 05/11 à 18h30, école maternelle au cours desquels seront également validés les horaires scolaires.

Le 18/10 de 8h30 à 11h30 aura lieu le Courseton de l'École. Commission scolaire le 06/11 à 18h30.

Monsieur Daniel Roux : l'entreprise Eiffage va intervenir sur le chemin du Contre Canal qui a subi quelques dégâts. Des travaux d'entretien (emplois) vont être entrepris sur quelques voies. Le Marché de voirie va être relancé pour le début de l'année 2020.

Madame Christel Castello : la prochaine newsletter va être livrée fin octobre.

Monsieur Marc Pizieux : plein succès pour le loto du comité de jumelage et également pour la soirée Cabaret du Comité des Fêtes.

- 11/10 : Assemblée générale Anciens combattants 17h30.

- 11/10 : Assemblée générale Amicale cyclotouriste de La Roche-de-Glun 19h30.

- 27/10 : loto UNRPA 14h.

- 03/11 : salon Art et goûts.

- 17/11 : bourse aux jouets et vêtements par l'Amicale Laïque.

- 18/11 : préparation du Téléthon.

- 23/11 : loto USPR 18h.

- 24/11 : conte musical par la Bibliothèque.

Pour la nouvelle saison le nombre de licenciés dans les associations est stable.

Vie communale

Nous devons encore regretter de nombreuses incivilités sur les différents îlots de propreté. Des dépôts sauvages dont la place est tout simplement à la déchetterie, ou des dépôts de sacs bien trop gros laissés aux pieds des containers et qui font la joie des chiens et chats errants. Il appartient à chaque habitant de faire les efforts nécessaires pour respecter les règles de gestion des déchets : déchets ménagers = container ; gros déchets = déchetterie. Les employés municipaux n'ont pas à compenser nos incivilités.

